

Lettre d'information du Syndicat de Copropriété du Bois Persan

Rédaction :
Isabelle Harlé, Syndic, et
Alain Lompech,
Président du Conseil
Syndical.

Diffusion : manuelle
dans les boîtes aux
lettres + courrier aux
copropriétaires non-
résidents



APPEL DE FONDS

L'appel de fonds du 1^{er}
janvier 08 comportera les
effets des décisions de
l'AG (baisse du budget
de fonctionnement et
travaux d'abattage et de
révision du règlement).
Vous recevrez une note
en décembre.

Commissions existantes

Immeuble
Espaces verts
Finances
Préparation AG
Communication
Règlements
Voierie / réseaux
Accueil des nouveaux

Nov 2007 - Numéro 3 - boispersan@orange.fr - <http://leboispersan.free.fr>

AG du 22 octobre : des innovations réussies

L'AG du 22 octobre a expérimenté deux innovations majeures : le vote par bulletin, qui permet de dégager du temps pour les débats - *merci à l'équipe de dépouillement* - et la modification en temps réel des projets de résolution avant le vote - *merci à l'équipe de consultation juridique*. Nous avons vécu un grand moment de pluralité et de démocratie. *Merci à tous les copropriétaires présents ou représentés et surtout aux présents qui sont restés jusqu'à la fin des débats. Merci également à Nicolas Cossu pour la sonorisation.*

Eau et vigilance de tous

A l'heure où nous écrivons qu'il n'y avait pas de fuite dans notre réseau, dans le BP n°2 de septembre dernier, il y en avait en fait une, datant probablement de fin août, allée d'Ispahan : une bouche à clé (dans le trottoir) détériorée par l'entreprise lors d'une intervention sur un compteur individuel. Cette fuite a été réparée dans les dix jours qui ont suivi le signalement au Syndic, le temps pour la Lyonnaise des Eaux de faire le diagnostic et mandater un sous-traitant compétent pour percer le trottoir... mais sans doute plusieurs semaines après son apparition. Avis à tous les copropriétaires, les fuites en aval du compteur général de la copropriété se retrouvent sur notre facture collective, n'hésitez donc pas à signaler toute trace anormale d'humidité sur les trottoirs.



Révision du règlement : appel à contributions

Si vous souhaitez participer à la révision du règlement, merci de vous signaler au Conseil Syndical. Vous pouvez aussi envoyer vos contributions à boispersan@orange.fr : commentaires, idées, sur les articles méritant révision.

Travaux d'abattage et élagage

Conformément à la décision de l'AG, les travaux d'élagage et abattage vont être effectués par l'entreprise PROJARDINS, courant janvier 2008.

La rémunération du Syndic en baisse drastique

Après un vif débat où des informations contradictoires ont circulé, l'AG a décidé de ne pas accepter la ré-augmentation de l'indemnité du Syndic jusqu'à son niveau de 2006. La Copropriété va donc supporter en 2007 un coût total Syndic + Comptable de 5 360 €, *plus bas que pendant toutes les années depuis 1999.* (5 488 € de 99 à 2004, puis 6 144 en 2005, 7 195 en 2006 (année de transition de la compta). Ce coût est inférieur de 40% aux 8 950 € du Syndic professionnel proposé par le Conseil Syndical précédent (sans compter les coûts cachés). En raison de cette décision inattendue, La Syndic souhaite préciser qu'elle se concentrera exclusivement sur les tâches étant de sa responsabilité légale.